

**Procès-verbal de l'Assemblée générale du 15 mars 2006
tenue dans les locaux de la CIA, bd St-Georges 38.**

Début de la séance : 18h04

15 personnes sont présentes à cette assemblée.

1. Adoption du PV de l'AG du 17 mars 2005 : ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Rapport du président :

1. Comité

Le comité de l'UFAC, composé de 8 membres lors de sa réélection a tenu 10 séances durant l'exercice 2005. Au mois de septembre, notre collègue Béatrice Colonna-Petrilli, a exprimé le désir de se retirer du comité en raison d'un emploi du temps trop chargé. Je tiens à la remercier ici pour l'aide active qu'elle a apportée à l'association au cours de ces dernières années. A la fin de l'année 2005, notre collègue Gilbert Vouant, suite à la petite alerte de santé survenue l'année dernière, a exprimé lui aussi le désir de se retirer du comité après 36 années actives au sein de l'Ufac. Cheville ouvrière de l'association et excellent négociateur, il sera très difficile à remplacer !

Le comité a eu, une fois de plus, une charge assez lourde en 2005 en raison des problèmes budgétaires récurrents du canton. Malgré un effectif réduit, malheureusement privé de représentation féminine, il s'est acquitté le mieux possible de ses diverses tâches. Je remercie l'ensemble de l'équipe pour son engagement permanent et pour la bonne ambiance qui règne lors de nos séances. Il me faut à nouveau rappeler que le Comité est ouvert à toutes les personnes actives, membres de l'association, désireuses de s'informer ou de participer aux travaux des diverses commissions où l'UFAC est représenté.

2. Les membres

L'UFAC se compose actuellement de 176 membres, dont 61 actifs et 115 retraités. Durant l'exercice 2005, les mouvements suivants ont été enregistrés : nous avons été heureux d'accueillir trois admissions : MM. Jean-Claude Cailliez, Patrick Flury et Luc Candolfi ; nous leur souhaitons la plus cordiale bienvenue. Neuf personnes ont démissionné; et nous avons malheureusement pris connaissance de 3 décès. Je vous propose de vous lever pour honorer la mémoire de nos collègues disparus en respectant la minute de silence traditionnelle : ce sont MM Jean-Louis Aufranc, décédé le 13.04.2005 à Genève, Charles Bavaud, ancien médecin cantonal, décédé le 21.08.2005 à Monaco et Max Joseph Torche, décédé le 02.10.2005 à Collonge-Bellerive. Six personnes ont été radiées pour non-paiement des cotisations depuis trois ans.

3. Avenir de l'UFAC

La réduction du nombre de membres au sein de l'Ufac n'est toujours pas jugulée. Pourtant, dans le contexte difficile actuel, la présence de notre association fédérée au niveau romand est plus que jamais indispensable.

Marie Parnigoni, la fille de notre trésorier et ancien président, a accepté de s'occuper de la mise en ligne de notre site internet. Nous comptons beaucoup sur celui-ci pour mieux faire connaître notre association auprès des nouveaux engagés et repasser la barre des 200 membres, objectif indispensable. L'adresse est www.ufac-ge.ch.

Le Comité compte toujours sur le soutien des membres actifs actuels, présents ou non à cette assemblée, pour encourager de nouvelles adhésions.

4. Journal « La Fonction publique »

Joëlle Isler, qui pilotait le journal « La fonction publique », organe officiel de l'Union romande et tessinoise, s'est retirée de cette fonction en raison d'une augmentation de son temps de travail au journal « Le Matin ». En attendant le recrutement d'une ou d'un nouveau rédacteur-trice en chef, c'est l'équipe soudée formée de Daniel Balmer, Jean-Pierre Rouyet et John Vuillaume qui s'occupe de cette lourde tâche. Le journal a effectué au mois de juin un sondage auprès de ses lecteurs qui a permis d'améliorer certains petits détails pour le rendre plus attrayant. Une assemblée générale se tiendra le 7 avril à Lausanne pour tirer le bilan de l'année écoulée et bâtir l'avenir. « La Fonction publique » flirte toujours avec la barre des 10000 abonnés. Son prix, fort modique, de 15 francs pour 11 numéros reste très raisonnable.

Rappelons que le journal accepte toujours les abonnements individuels à un prix légèrement supérieur (18 frs), et on peut le faire parvenir à des proches sous forme de cadeau.

5. Union romande et tessinoise des sociétés de fonctionnaires cantonaux URT

Notre canton assume jusqu'à la fin de cette année 2006 la présidence de l'Union. Le congrès se tiendra cette année à Genève à l'hôtel « Ramada Encore » à la Praille, ce qui mobilisera toutes les forces disponibles du comité.

Dans le cadre de cette présidence, une rencontre a été organisée à l'Usine d'incinération à Lausanne le 25 novembre entre des représentants de l'URT, de la ZV (Fédération centrale du personnel des cantons et des communes de la Suisse) et MM. Bernard Allenbach, Marc Flückiger et Mme Marie-Laure Sommer, représentant les associations de fonctionnaires des villes de Lausanne, Neuchâtel et Genève. Le but de cette rencontre était d'étudier les possibilités de participation de diverses villes et communes romandes à l'URT et la création d'une alliance suisse des employés cantonaux et communaux du service public.

Daniel Balmer et votre président ont été invités par le comité de la ZV en tant que représentants de l'URT lors de l'assemblée des délégués de cette fédération à Lucerne le 13 mai 2005 à l'hôtel Schweizerhof. Ils ont renoué des contacts avec Urs Stauffer et Ruedi Brosi. Un discours officiel prononcé par Monsieur le conseiller fédéral Joseph Deiss a clos la partie statutaire de cette assemblée. L'URT a marqué à cette occasion, de façon concrète, la nouvelle collaboration qui s'est engagée entre ces deux organes faïtiers.

Notre instance fédérative a tenu ses assises les 15 et 16 octobre 2005 à Martigny dans le canton du Valais. Les délégués cantonaux ont pu entendre un exposé intéressant de Madame Estelle Papaux, responsable du projet Ressort Partenaires institutionnels Hautes Ecoles spécialisées, de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT sur les accords de Bologne.

Le 18 avril, un sondage comparatif de la ZV s'effectuant sur 35 fonctions-types pour 11 cantons et 9 villes alémaniques a été envoyé également aux Offices du personnel des cantons et communes romandes, sous les en-têtes conjointes des deux fédérations. Les responsables du projet ont reçu en retour, sans difficultés, les données souhaitées de la part des villes de Lausanne, Sion, Fribourg et Delémont. En revanche, aucun canton romand n'a accepté de fournir les chiffres nécessaires à ce sondage, arguant que la Conférence des chefs du personnel des cantons latins s'était prononcée pour maintenir le secret sur ce sujet. Le 3 juin 2005, l'UFAC s'est étonnée, dans une lettre à la Présidente du Conseil d'Etat, que Genève refuse la diffusion de ces renseignements qui ne font pas partie des exceptions prévues par loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD) votée en 2002, ces données salariales ne portant en aucun cas atteinte ni à la sphère privée ni à la sécurité de l'Etat !

Mme Brunschwig Graf a répondu le 20 juin que les enquêtes menées au nom de la Conférence latine des Offices du personnel n'étaient pas conçues pour publication. Elles ont pour principal inconvénient, tout en permettant certaines comparaisons, de ne pas être établies sur une base comparative publiable. Ces nombreuses données doivent être mises en perspective pour établir de façon vraiment transversale les fonctions comparables, car derrière les vocables se dissimulent aussi des concepts différents. Un mandat a été donné à la dite conférence, afin de structurer cette enquête de façon à éviter ces inconvénients. Notre demande venait donc à point nommé pour relancer l'OPE à ce sujet.

Mardi 28 février 2006, une délégation de l'Union romande et tessinoise des associations de fonctionnaires et du journal a rencontré MM. Serge Gaillard et Daniel Oesch, secrétaires centraux de l'USS, ainsi qu'Anne Holenweg Rouyet, formatrice pour Movendo, institut de formation de l'USS, au Buffet de la Gare de Lausanne. Il s'agissait de discuter d'un éventuel partenariat entre l'URT et l'USS ou d'éventuels partenariats entre nos associations cantonales et l'USS, notamment au niveau de la formation (par ex. droit du travail, marketing syndical, etc.) ou au niveau de soutiens mutuels en cas d'actions, d'initiatives, de référendums, de manifestations etc.

Quelles possibilités de collaboration pourrait-il exister entre l'URT et l'USS ? Il faut savoir qu'en plus d'une adhésion comme membre à part entière de l'USS, il existe actuellement, depuis quelques mois, trois autres possibilités de partenariat avec l'USS:

1) **Affiliation** : l'organisation devient un membre de plein droit de l'USS, ce qui lui confère la totalité des droits de vote. Sa représentation au sein des instances de l'USS est fonction de sa taille, les petites fédérations bénéficiant d'une surreprésentation relativement à leur taille réelle. Les membres des fédérations affiliées à l'USS peuvent représenter cette dernière dans des commissions d'experts nationales, des instances internationales ou des organes consultatifs. La cotisation annuelle se monte à Fr. 14.15 par membre. Pour les retraité(e)s, une cotisation réduite est prévue. La cotisation est indexée au renchérissement.

2) **Association** : l'organisation associée de l'USS peut aussi participer à toutes les activités de cette dernière et profiter de tous les services offerts par elle et son secrétariat. La différence avec l'affiliation réside dans le droit de vote : les fédérations associées ont certes droit à une représentation dans les instances de l'USS égale à celle des fédérations affiliées, mais elles n'ont qu'une voix consultative pour les questions qui ne les touchent pas directement. Le principe qui s'applique ici est que, sur les sujets qui concernent de près les membres d'une fédération, celle-ci joue un rôle important dans le processus décisionnel. La cotisation annuelle d'association se monte à Fr. 8.75. Pour les retraité(e)s, une cotisation réduite est

aussi prévue. Les contrats d'association entre l'USS et la nouvelle fédération sont conclus pour une durée limitée.

3) **Statut d'observateur** : autre solution nouvellement introduite : il s'agit du statut d'observateur. Ce statut permet à une nouvelle fédération de participer pendant une durée limitée de 2 à 3 ans aux activités de l'USS. Il prévoit, entre autres, le droit de participer comme hôte aux séances du comité de l'USS, ainsi qu'aux instances chargées des négociations salariales et de la politique sociale. Son but est de donner à des organisations intéressées la possibilité de se faire une idée des mécanismes décisionnels et de la culture du débat de l'USS. Ce type de collaboration informelle n'est lié à aucune cotisation.

4) **Collaboration ponctuelle** : parallèlement au statut d'observateur, il existe la possibilité de convenir d'une collaboration ponctuelle dans des domaines sélectionnés. Cette forme de collaboration se fait, d'entente entre les deux parties, sur un ou deux projets communs. On pourrait par exemple imaginer que l'URT et l'USS collaborent ponctuellement sur des projets concernant la prévoyance professionnelle ou les négociations salariales. La forme précise que prendraient de tels projets et leur financement seraient définis et convenus au cas par cas.

L'assemblée du comité URT, formé des différents présidents cantonaux, se tiendra à Lausanne le 7 avril prochain.

6. Cartel intersyndical

La présidence du Cartel est assurée actuellement par Andrée JELK-PEILA (SPG). Le bureau est composé, depuis le renouvellement des instances effectué le 12 mai, de trois autres personnes : Pierre Monnin (SPG), trésorier, Béatrice Barbey-Cardoso (FAMCO) et Fabrice Cheffre (SSP).

Le Cartel intersyndical a dû fortement se mobiliser durant l'année écoulée en raison de nombreuses attaques contre la fonction publique dans l'ensemble des cantons romands.

Des assemblées générales de la fonction publique ont été tenues le 5 février, le 16 juin à la salle du Môle, le 6 octobre et le 10 novembre à la salle du Faubourg devant des publics assez clairsemés.

Des assemblées des délégués ont été tenues les 12 mai, 30 août, 4 octobre, 27 octobre, 8 novembre 2005 et 14 mars 2006.

Les employées et employés des secteurs public et parapublic genevois ont été appelés à se rassembler devant l'Hôtel de Ville, le jeudi 15 septembre en fin d'après-midi à l'occasion de la journée nationale du service public et pour manifester leur opposition au démantèlement des services publics.

- Statut de la fonction publique

Le Cartel a été auditionné une deuxième fois par la commission du « statut » le 9 septembre 2005 au sujet du projet de loi qui porte sur la suppression du statut de la fonction publique.

Lors de l'assemblée générale du 3 février 2005, le personnel de l'Etat a décidé de lancer une pétition contre ces projets de loi déposés par les partis de l'Entente et l'UDC et a demandé le retrait de ces lois combattues même par le Conseil d'Etat.

Les députés de l'Alliance de Gauche, ayant été interpellés par un certain nombre de membres de la fonction publique pour savoir où en sont les projets de lois 9274 et 9275 sur le personnel de l'administration cantonale, suite à la pétition demandant leur retrait, qui a recueilli 15 000 signatures de membres de la fonction publique, ont estimé que les personnes concernées étaient en droit d'être informées et de faire connaître le texte de ceux-ci en les faisant figurer sur leur site Internet. Pour ce faire, les députés ont utilisé la messagerie informatique de l'Etat qui est mise sans restriction à leur disposition.

- Etat des négociations avec la délégation du Conseil d'Etat

Les mécanismes salariaux, inscrits dans la loi, n'ont pas pu être respectés et n'ont pas été versés en 2005. L'indexation semestrielle des revenus a été remplacée par une indexation annuelle plafonnée à 0,75 % en 2005. Seuls 75 postes supplémentaires ont été accordés.

Les Associations représentatives du personnel ont rencontré à huit reprises au cours de l'année 2005 à l'Hôtel des Finances la Délégation du Conseil d'Etat, afin de commencer les discussions sur le projet de budget 2006. Le Conseil d'Etat souhaitait dans un premier temps signer un accord sur trois ans, sur le modèle de celui adopté en 1999, mais a finalement renoncé. Le Cartel a pris la décision de quitter la séance du 2 septembre.

En résumé, les mesures annoncées dans le premier projet de budget 2006 apparaissent encore plus violentes que celles prises à l'époque du "paquet ficelé" en 1998 :

- indexation au coût de la vie de 0,4 %, mais éventuellement supérieure
- participation à l'assurance maladie de 30 frs supprimée
- mécanismes salariaux pas honorés, sauf 12,5 % prime de fidélité pour ceux qui la touchent pour la première fois
- réévaluations de fonctions collectives caduques.

pas de licenciements, seulement des départs naturels et des postes réaffectés, sans aucune garantie que les nouveaux postes annoncés (35,5 DIP, 2 PJ) soient accordés.

La fin de l'année a vu un gouvernement majoritairement de gauche arriver au pouvoir, suivant en cela l'exemple venu de Neuchâtel.

D'emblée, le changement de ton a été clair, puisque le Conseil d'Etat, par la voix de Monsieur Hiler, a dit vouloir établir avec le Cartel un « calendrier » et des « modalités » de négociations. D'entrée également a été affirmée la volonté que ces négociations se fassent à un rythme soutenu (par mois : deux séances de deux heures) et que celles-ci débouchent sur un accord signé avec la Fonction publique. Rappelant le discours de Saint-Pierre, dans lequel il s'est engagé pour un retour à l'équilibre des finances en 2009, le Conseil d'Etat insiste sur le fait qu'il ne conçoit pas de retour à l'équilibre sans la remise en marche, échelonnée dans le temps, de certains mécanismes dont le système d'annuités. Cela rendrait plus attractif le salaire des jeunes collaborateurs. En outre, l'engagement en classe de fonction pourrait être plus rapide et la réévaluation de fonctions détachée de la problématique Mod-SEF pourrait reprendre, mais dépendrait de l'état des finances cantonales.

Un projet de protocole d'accord a été approuvé par l'assemblée des délégués de 14 mars. Ce texte sera signé le 20.

- Commission paritaire du statut « administration » B5.05:

Des séances se sont tenues les 3 mai, 27 septembre 2005 et 14 février 2006, traitant des entretiens périodiques et des directives du Mémento des instructions de l'OPE (MIOPE) à propos du port du voile et de la santé du personnel et de la procédure de mise à l'invalidité.

M. Jean-Claude Cailliez a remplacé l'année dernière Mme Marie-Thérèse Davaudet, démissionnaire, et représentait l'UFAC au sein de cette commission paritaire. Celui-ci a pris son « Plend » à la fin de l'année, mais a trouvé quelqu'un qui accepterait de le remplacer au sein de la commission ainsi qu'au comité de l'UFAC. Il s'agit de Monsieur Patrick Flury, programmeur analyste au centre des technologies de l'information, qui remplace également M. Cailliez comme président de la Commission du personnel. Le Comité du Cartel a avalisé cette proposition.

- GE-Pilote :

Le Conseil d'Etat a accepté le projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 7,8 millions de francs pour la conception et la réalisation du projet GE-Pilote.

Par ce projet, le gouvernement désire pouvoir présenter son budget non seulement par nature et par service, mais aussi par prestations. Il cherche à analyser en profondeur les différentes prestations de l'administration cantonale, dans un cadre politique et méthodologique, ainsi qu'avec des objectifs qu'il lui appartient de déterminer. Les objectifs financiers de cet examen doivent notamment être précisés. Ils permettront d'élaborer un premier train de 70 mesures d'ici à la fin mars 2006, en vue des travaux d'élaboration du budget 2007.

7. CIA

Pietro Pastanella, qui a pris sa retraite, ne représentera plus l'UFAC au sein du comité de la CIA. Il sera remplacé par M. Luc Choquet, représentant des manuels à la commission de gestion. Claude Parnigoni, transféré aux Services Industriels de Genève, ne pourra plus également représenter l'UFAC dans cette commission de gestion. Le Comité lui cherche un remplaçant. Pietro vous donnera tout à l'heure de vive voix quelques informations fraîches concernant notre principale caisse de retraite.

8. Fonds d'entraide

C'est toujours Monsieur Pierre Hubert qui représente l'UFAC bénévolement dans ce fonds.

9. Commissions départementales

La commission du personnel du DT a fait le point de la situation concernant le projet « plaisir au travail ».

Un contrat « Grands Comptes », encore en discussion avec « Unireso », permet d'offrir au personnel de l'Etat des abonnements pour les transports publics genevois à un tarif préférentiel dans le cadre du « plan de mobilité ». Une étude examinera les potentiels de

développement de l'auto-partage en complément des véhicules de service. Par ailleurs, les diverses entités seront encouragées à acheter des vélos de fonction !

Les commissions du personnel sont également tenues au courant de l'avancement du projet « Ge-Pilote ». Quatre départements ont choisi un service-test pour ce projet : le Service cantonal de l'énergie a été retenu par le Département du territoire.

Les commissions du personnel sont aussi très inquiètes de la diminution effective du nombre de postes prévue par le projet de budget et demande des compléments d'information à ce sujet.

11. Sortie printanière

Cette année, la sortie printanière de l'UFAC a eu pour cadre le 28 mai 2005, le musée romain de *Noviodunum* (Nyon) et le moulin de St-George. La visite guidée nous a fait revivre la vie de cette cité lémanique, centre administratif de la région où travaillaient sans doute les premiers fonctionnaires de la région. Après un repas de midi pris à Nyon, l'après-midi a été composée de découvertes jurassiennes, pour certaines impressionnantes. D'abord un déplacement à St-George pour visiter l'ancien moulin. Le guide local, qui se présenta avec un léger retard dû à un problème de clés, n'était autre que le célèbre sculpteur Paul Monney, à la fois solide septuagénaire et figure emblématique de la région. La scie hydraulique qui équipe ce moulin, une « raisse », fut installée en 1816. Des tirs militaires nous empêchèrent d'examiner de visu la glacière, une des plus renommées du Jura : un « emposieu », grotte d'une profondeur de 25 mètres, dans le fond de laquelle il est possible de trouver de la glace et de la neige toute l'année. Puis nous avons conclu cette excursion par une montée au col du Marchairuz.

Claude a déjà quelques idées pour la sortie 2006 : il hésite entre la visite aux « Aigles du Léman » à Sciez. : plus de 50 rapaces présentés, en contact direct avec le public, à travers un parcours pédagogique et un spectacle des fauconniers arabes ou une visite de la ville d'Arbois, en Val de Cuisance dans le Jura, un havre de paix à découvrir sans modération.

12. Divers

Une centaine de collaborateurs de l'Office cantonal de l'emploi (OCE) genevois ont fait grève le 27 septembre. Le personnel réclamait une revalorisation pour les conseillers en placement et le personnel administratif et la titularisation des quelque 70 auxiliaires provisoires de l'OCE. Les grévistes ont manifesté sous les fenêtres du Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures (DEEE). Le dossier traîne depuis quatre ans. Le problème auquel est confronté l'OCE touche d'autres secteurs de l'Etat. Le Conseil d'Etat a en effet opéré un gel complet des réévaluations de fonctions, déclarées caduques. La revalorisation salariale que demande le personnel de l'OCE coûterait près de deux millions de francs, mais une partie des frais serait à la charge de la Confédération. La régularisation des auxiliaires devrait quant à elle être une opération financièrement indolore pour l'Etat.

Je vous remercie d'avoir bien voulu m'écouter si longuement et souhaite longue vie à notre association !

2b. Rapport du trésorier :

Claude Parnigoni, trésorier, fournit le détail des comptes pour l'exercice 2005 :

L'UFAC dispose au bilan du 31 décembre, d'un total de 15.955,66 F qui représente la fortune de l'UFAC.

Les dépenses, qui atteignaient 7013,65 F l'année dernière, se sont portées à 9408,15, mais l'exercice est resté équilibré grâce à un don anonyme et aux rentrées financières obtenues par une présence assidue aux commissions et aux articles rédactionnels.

Les cotisations représentent 6'232 F soit une augmentation de 147 F par rapport à l'exercice précédent.

Ces comptes laissent apparaître un bénéfice de Fr. 10,10.

2c. Rapport des vérificateurs des comptes :

M. Raymond Borcard lit le rapport des vérificateurs. Le bilan a été vérifié. L'exactitude des comptes est confirmée : décharge au trésorier est proposée à l'assemblée.

3. Vote des rapports :

Les trois rapports sont adoptés lors d'un vote à l'unanimité.

4. Election du président, du secrétaire, du trésorier, des membres du comité et des vérificateurs des comptes :

- L'assemblée enregistre le souhait de nos collègues Béatrice Colonna-Petrilli et Gilbert Vouant de se retirer du comité. Deux nouveaux collègues se proposent pour les remplacer : MM. Patrick Flury et Luc Candolfi.

- Personne ne s'étant proposé pour reprendre la présidence, l'assemblée réélit M. Roger Rosset à ce poste pour une année supplémentaire.

- Le comité élu se présente pour l'exercice 2006-2007 dans la composition suivante : Luc Candolfi, Patrick Flury, Lucien Gioria, Pietro Pastanella, Peter Suter, Claude Parnigoni (trésorier), Michel Rouèche (secrétaire) et Roger Rosset (président).

- L'assemblée nomme une nouvelle équipe de vérificateurs des comptes, soit Raymond Borcard, Gilbert Vouant et Luc Candolfi (suppléant) pour l'exercice 2006-2007.

Toutes ces personnes sont élues par acclamations.

5. Fixation de la cotisation annuelle :

Le comité propose à l'assemblée générale de conserver le montant de la cotisation adopté l'an dernier.

6. CIA :

Pietro Pastanella fournit à l'assemblée un rapport succinct sur les faits marquants de l'année 2005 pour notre caisse de retraite qui a connu quelques turbulences.

Jusqu'à présent, les caisses de pension publiques genevoises (CIA, CEH, CP) bénéficiaient d'une double garantie de l'Etat. L'une portait sur les prestations à verser à leurs retraités et l'autre sur le rendement de la fortune, à hauteur de 4,5 % sur une moyenne de 4 ans. La garantie liée au rendement de 4,5% sur quatre ans prévue par les statuts des différentes caisses publiques a été supprimée. La garantie principale, celle qui concerne les prestations des caisses de pension, n'est heureusement pas touchée et continuera à déployer ses pleins effets.

Le Conseil d'Etat a également chargé les organes de la CIA et de la CEH d'élaborer un projet de mise en commun de leurs ressources informatiques et de leurs dispositifs de gestion de la fortune mobilière et immobilière.

Le secteur immobilier cherche à mettre sur le marché un maximum de logements et à acquérir toujours des parcelles pour étendre son programme de constructions.

7. Propositions individuelles et divers :

L'UFAC, désirant exprimer toute sa reconnaissance à Gilbert Vouant pour l'énorme travail accompli, nomme celui-ci membre d'honneur et notre trésorier Claude Parnigoni lui remet un souvenir pour marquer concrètement tout ce long chemin de 36 ans parcouru ensemble.

Aucune proposition n'ayant été formulée, le président clôt la séance à 19h. 30 et invite l'assemblée à se retrouver dans le hall d'entrée pour un apéritif.

Michel Rouèche

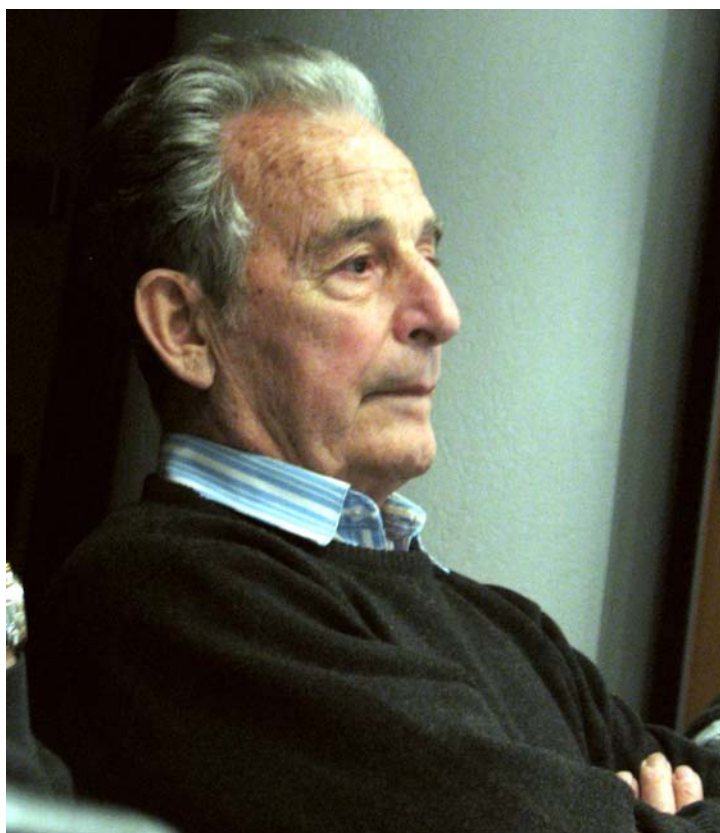


Photo « Vouant.jpg » : Gilbert Vouant, notre nouveau membre d'honneur, a été félicité pour ses 36 ans de présence active dans l'association ! [photo Michel Rouèche]



Photo « Borcard.jpg » : M. Raymond Borcard, vérificateur des comptes, prenant connaissance du protocole d'accord signé le 20 mars. [photo Michel Rouèche]